Process d'accès au dispositif
ELAN - Cap vers un nouveau projet professionnel

Information sur le dispositif (objectif, programme, inscription) :
https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents/1-dispositif-elan-cap-vers-un-nouveau-projet-professionnel

ETAPES / ACCES	ACTEURS			
	AGENT	CLPS	EMPLOYEUR	ANFH
Au préalable, **REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE (IC) OU UNE INFORMATION INDIVIDUELLE** ***Non facturé***	Remplit le formulaire en cliquant sur « ça m'intéresse » via le lien : https://www.clps.net/formation/elan-cap-vers-un-nouveau-projet-professionnel/ ⇨ Dans la rubrique Votre situation, choisissez : Autre	Prend contact avec l'agent et l'inscrit à une IC ou le renseigne en collectant des éléments nécessaires.		
Si intéressé, **ENTRETIEN MOTIVATIONNEL** ***Non facturé***		Analyse la demande de l'agent validant la pertinence à intégrer le dispositif.		
Si validation d'intégrer le dispositif, **INSCRIPTION VIA SON EMPLOYEUR**	Demande l'accord à son employeur.		Si accord, remplit le formulaire d'inscription via le lien : https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents/1-dispositif-elan-cap-vers-un-nouveau-projet-professionnel	Arrivée d'une notification de l'inscription. Contractualise avec le CLPS.
ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT	Définit avec le CLPS le cadrage du parcours modulaire selon ses besoins.	Prend rendez-vous avec l'agent pour fixer la date de l'entretien. Produit et délivre le Plan individuel de formation (PIF).		
PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION (PIF)	Signe le PIF, recueille les signatures de son cadre et du service RH/formation continue, puis le transmet au CLPS.	Transmet le PIF signé à bretagne.formation@anfh.fr	Signe le PIF.	

Contacts ANFH Bretagne :
Laurence Bouet Tél 02 99 35 28 61 – l.bouet@anfh.fr
Sarra Hammami Tél 02.99.35.28.71 – s.hammami@anfh.fr
ANFH Bretagne – 6 cours Raphaël Binet – CS 94332 – 35043 RENNES CEDEX